

Recommandations aux auteurs

Vous souhaitez écrire un article pour *Métiers de la petite enfance* ?
Afin de vous aider à rédiger, voici quelques recommandations.

La revue *Métiers de la petite enfance* s'adresse à tous les professionnels travaillant en établissement d'accueil de jeunes enfants, et leurs tutelles, ainsi qu'aux assistantes maternelles employées par des particuliers et relais assistants maternels. Elle donne la parole à toute personne porteuse d'un message de qualité, souhaitant transmettre ses pratiques tout en maintenant une position de neutralité.

La charte rédactionnelle

- **Le contenu** de la revue est réparti en plusieurs rubriques, correspondant aux thèmes abordés. Pour les textes envoyés spontanément, nous recommandons de ne pas excéder 3 pages de revue, soit 13 500 caractères espaces compris*. Même les textes les plus scientifiques doivent rester accessibles à tous, sans excès de jargon. Les témoignages sont les bienvenus, même si le "je" est à proscrire, en dehors des entretiens et regards croisés.
- **Pour être publié**, un article doit correspondre au projet éditorial de la revue et sa rédaction satisfaire aux exigences de qualité suivantes :
 - un **titre** (max 80 caractères espaces compris*) correspondant au sujet de l'article ;
 - un **résumé** (300 à 500 signes espaces compris*), qui met en avant de façon succincte les points essentiels ;
 - des **mots clés** (4 min, 6 max) indispensables pour le référencement dans les bases de données ;
 - une **introduction** permettant de positionner le thème traité ;
 - des **intertitres** correspondant au plan logique de l'article ;
 - une **conclusion** ;
 - des **références bibliographiques complètes appelées (dans leur ordre d'apparition) dans le texte**, essentielles pour tout concept cité, afin que le lecteur puisse s'y référer. Présentées **selon les normes de Vancouver**, elles doivent être limitées à 10 pour un article court (2 pages de revue, 8 500 caractères espaces compris*), à 25 pour un article long (4 pages de revue, soit 19 000 caractères espaces compris*).
- **Le nombre d'auteurs est limité à 6**, les auteurs supplémentaires peuvent être placés dans les remerciements.
- **La coordination d'un dossier** impose de commander plusieurs textes, de les compléter si besoin (noms et adresses des auteurs, résumé, etc.) et de valider leur contenu avant de les transmettre à la rédaction. Elle suppose également la rédaction d'un avant-propos (2 500 caractères espaces compris*) contextualisant la problématique choisie.

Les compléments

- **Des photographies légendées et sourcées** (nom du photographe, agence) peuvent agrémenter le texte. **Elles ne doivent pas provenir d'Internet**. Elles seront fournies séparément en format jpg haute définition. Les personnes figurant sur les photos doivent avoir donné leur accord écrit pour publication ; pour les enfants, l'autorisation des représentants légaux est indispensable.
- L'utilisation de tableaux ou figures provenant d'une autre publication doit être mentionnée et soumise à l'autorisation de l'auteur dudit article.
- Nous encourageons les auteurs à fournir des **éléments multimédias**. En effet, ce qui ne peut apparaître dans la version dite "papier" peut être disponible sous forme d'**annexe numérique** sur nos plateformes de diffusion, qu'il s'agisse de

Vous souhaitez citer l'un de nos articles sur les réseaux sociaux ?

Merci de ne pas le partager dans sa totalité et d'indiquer le nom de la revue, ainsi que la plateforme sur laquelle elle est disponible :
www.em-consulte.com

Nos revues ont besoin de leurs abonnés !

fichiers audio, pdf, vidéo, ou autre. Les droits cédés et autorisations comprennent également ces éléments.

La transparence

Aucun article ne peut être anonyme ; doivent être fournis pour chaque auteur **le(s) nom(s), prénom(s), titre(s), fonction(s), lieu(x) d'exercice, adresse postale et e-mail valide**. Ils serviront pour le dossier administratif, l'envoi des épreuves et la cession de droits.

En cas d'une cosignature, un auteur correspondant doit être désigné ; il aura la charge de céder les droits de publication et d'assurer la relecture et le BAT.

Tous les auteurs d'une publication doivent déclarer **s'ils ont un intérêt financier ou personnel** avec des personnes et/ou organisations susceptibles d'influencer leur jugement professionnel vis-à-vis du texte publié.

L'originalité

L'originalité d'un texte, c'est certes **le sujet qu'il aborde**, mais surtout **le fait qu'il n'a pas déjà été publié**, tout ou partie, dans une autre revue ou sur Internet. **Attention à l'autoplagiat** : une version légèrement retravaillée d'un article déjà publié n'est pas autorisée. Il ne doit pas non plus être en cours de proposition pour une autre publication. **L'auteur cédera ses droits à l'éditeur**, sous forme d'un contrat émis à la réception de l'article, pour qu'il puisse le publier.

Il est possible d'insérer de courtes citations et en nombre raisonnable. Elles sont identifiées et sourcées. En revanche, **tout plagiat est interdit par la loi**, les textes publiés sur Internet n'échappant pas à cette règle.

Utilisation de l'IA générative dans la rédaction

Les auteurs doivent signaler l'**utilisation de l'IA générative et des technologies assistées par l'IA dans le processus de rédaction** en ajoutant une déclaration à la fin de leur manuscrit dans le fichier principal du manuscrit, avant la liste des références. Celle-ci doit se présenter comme suit :

Au cours de la préparation de ce travail, l'auteur ou les auteurs ont utilisé [NOM DE L'OUTIL / SERVICE] afin de [RAISON]. Après avoir utilisé cet outil/service, l'auteur (les auteurs) a (ont) revu et corrigé le contenu si nécessaire et assume(nt) l'entièvre responsabilité du contenu de la publication.

Cette déclaration ne s'applique pas à l'utilisation d'outils de base pour vérifier la grammaire, l'orthographe, les références, etc. S'il n'y a rien à signaler, il n'est pas nécessaire d'ajouter une déclaration.

En pratique

Les manuscrits doivent être adressés à Vanessa Bonet, rédactrice en chef adjointe, par courrier électronique : v.bonet@elsevier.com ou mpe@elsevier.com.

La rédaction se réserve le droit de refuser un article pour des raisons qui lui sont propres, ou de proposer aux auteurs des modifications (de contenu ou de forme). Il ne nous est pas possible de nous engager sur une date de parution. Les textes, une fois mis en page, sont adressés pour approbation à leur auteur.

La rédaction reste à votre disposition pour vous accompagner dans la rédaction de vos écrits en fonction des critères susmentionnés.

* Sous word, vous trouverez le nombre de caractères (espaces compris) dans l'onglet révision/statistiques



Recommandations aux auteurs

Vous souhaitez écrire un article pour *Métiers de la petite enfance* ?
Afin de vous aider à rédiger, voici quelques recommandations.

La revue *Métiers de la petite enfance* s'adresse à tous les professionnels travaillant en établissement d'accueil de jeunes enfants, et leurs tutelles, ainsi qu'aux assistantes maternelles employées par des particuliers et relais assistants maternels. Elle donne la parole à toute personne porteuse d'un message de qualité, souhaitant transmettre ses pratiques tout en maintenant une position de neutralité.

La charte rédactionnelle

- **Le contenu** de la revue est réparti en plusieurs rubriques, correspondant aux thèmes abordés. Pour les textes envoyés spontanément, nous recommandons de ne pas excéder 3 pages de revue, soit 13 500 caractères espaces compris*. Même les textes les plus scientifiques doivent rester accessibles à tous, sans excès de jargon. Les témoignages sont les bienvenus, même si le "je" est à proscrire, en dehors des entretiens et regards croisés.
- **Pour être publié**, un article doit correspondre au projet éditorial de la revue et sa rédaction satisfaire aux exigences de qualité suivantes :
 - un **titre** (max 80 caractères espaces compris*) correspondant au sujet de l'article ;
 - un **résumé** (300 à 500 signes espaces compris*), qui met en avant de façon succincte les points essentiels ;
 - des **mots clés** (4 min, 6 max) indispensables pour le référencement dans les bases de données ;
 - une **introduction** permettant de positionner le thème traité ;
 - des **intertitres** correspondant au plan logique de l'article ;
 - une **conclusion** ;
 - des **références bibliographiques complètes appelées (dans leur ordre d'apparition) dans le texte**, essentielles pour tout concept cité, afin que le lecteur puisse s'y référer. Présentées **selon les normes de Vancouver**, elles doivent être limitées à 10 pour un article court (2 pages de revue, 8 500 caractères espaces compris*), à 25 pour un article long (4 pages de revue, soit 19 000 caractères espaces compris*).
- **Le nombre d'auteurs est limité à 6**, les auteurs supplémentaires peuvent être placés dans les remerciements.
- **La coordination d'un dossier** impose de commander plusieurs textes, de les compléter si besoin (noms et adresses des auteurs, résumé, etc.) et de valider leur contenu avant de les transmettre à la rédaction. Elle suppose également la rédaction d'un avant-propos (2 500 caractères espaces compris*) contextualisant la problématique choisie.

Les compléments

- **Des photographies légendées et sourcées** (nom du photographe, agence) peuvent agrémenter le texte. **Elles ne doivent pas provenir d'Internet**. Elles seront fournies séparément en format jpg haute définition. Les personnes figurant sur les photos doivent avoir donné leur accord écrit pour publication ; pour les enfants, l'autorisation des représentants légaux est indispensable.
- L'utilisation de tableaux ou figures provenant d'une autre publication doit être mentionnée et soumise à l'autorisation de l'auteur dudit article.
- Nous encourageons les auteurs à fournir des **éléments multimédias**. En effet, ce qui ne peut apparaître dans la version dite "papier" peut être disponible sous forme d'**annexe numérique** sur nos plateformes de diffusion, qu'il s'agisse de

Vous souhaitez citer l'un de nos articles sur les réseaux sociaux ?

Merci de ne pas le partager dans sa totalité et d'indiquer le nom de la revue, ainsi que la plateforme sur laquelle elle est disponible : www.em-consulte.com

Nos revues ont besoin de leurs abonnés !

fichiers audio, pdf, vidéo, ou autre. Les droits cédés et autorisations comprennent également ces éléments.

La transparence

Aucun article ne peut être anonyme ; doivent être fournis pour chaque auteur **le(s) nom(s), prénom(s), titre(s), fonction(s), lieu(x) d'exercice, adresse postale et e-mail valide**. Ils serviront pour le dossier administratif, l'envoi des épreuves et la cession de droits.

En cas d'une cosignature, un auteur correspondant doit être désigné ; il aura la charge de céder les droits de publication et d'assurer la relecture et le BAT.

Tous les auteurs d'une publication doivent déclarer **s'ils ont un intérêt financier ou personnel** avec des personnes et/ou organisations susceptibles d'influencer leur jugement professionnel vis-à-vis du texte publié.

L'originalité

L'originalité d'un texte, c'est certes le **sujet qu'il aborde**, mais surtout le **fait qu'il n'a pas déjà été publié**, tout ou partie, dans une autre revue ou sur Internet. **Attention à l'autoplagiat** : une version légèrement retravaillée d'un article déjà publié n'est pas autorisée. Il ne doit pas non plus être en cours de proposition pour une autre publication. **L'auteur cédera ses droits à l'éditeur**, sous forme d'un contrat émis à la réception de l'article, pour qu'il puisse le publier.

Il est possible d'insérer de courtes citations et en nombre raisonnable. Elles sont identifiées et sourcées. En revanche, **tout plagiat est interdit par la loi**, les textes publiés sur Internet n'échappent pas à cette règle.

Utilisation de l'IA générative dans la rédaction

Les auteurs doivent signaler l'**utilisation de l'IA générative et des technologies assistées par l'IA dans le processus de rédaction** en ajoutant une déclaration à la fin de leur manuscrit dans le fichier principal du manuscrit, avant la liste des références. Celle-ci doit se présenter comme suit :

Au cours de la préparation de ce travail, l'auteur ou les auteurs ont utilisé [NOM DE L'OUTIL / SERVICE] afin de [RAISON]. Après avoir utilisé cet outil/service, l'auteur (les auteurs) a (ont) revu et corrigé le contenu si nécessaire et assume(nt) l'entièvre responsabilité du contenu de la publication.

Cette déclaration ne s'applique pas à l'utilisation d'outils de base pour vérifier la grammaire, l'orthographe, les références, etc. S'il n'y a rien à signaler, il n'est pas nécessaire d'ajouter une déclaration.

En pratique

Les manuscrits doivent être adressés à Vanessa Bonet, rédactrice en chef adjointe, par courrier électronique : v.bonet@elsevier.com ou mpe@elsevier.com.

La rédaction se réserve le droit de refuser un article pour des raisons qui lui sont propres, ou de proposer aux auteurs des modifications (de contenu ou de forme). Il ne nous est pas possible de nous engager sur une date de parution. Les textes, une fois mis en page, sont adressés pour approbation à leur auteur.

La rédaction reste à votre disposition pour vous accompagner dans la rédaction de vos écrits en fonction des critères susmentionnés.

* Sous word, vous trouverez le nombre de caractères (espaces compris) dans l'onglet révision/statistiques

Édité par Elsevier Masson SAS,
SAS à associé unique au capital social de 47 275 384 euros

RCS Nanterre B 542 037 031

Siège social : 65 rue Camille-Desmoulins, 92130 Issy-les-Moulineaux



Recommandations aux auteurs

Vous souhaitez écrire un article pour *Métiers de la petite enfance* ?
Afin de vous aider à rédiger, voici quelques recommandations.

La revue *Métiers de la petite enfance* s'adresse à tous les professionnels travaillant en établissement d'accueil de jeunes enfants, et leurs tutelles, ainsi qu'aux assistantes maternelles employées par des particuliers et relais assistants maternels. Elle donne la parole à toute personne porteuse d'un message de qualité, souhaitant transmettre ses pratiques tout en maintenant une position de neutralité.

La charte rédactionnelle

- **Le contenu** de la revue est réparti en plusieurs rubriques, correspondant aux thèmes abordés. Pour les textes envoyés spontanément, nous recommandons de ne pas excéder 3 pages de revue, soit 13 500 caractères espaces compris*. Même les textes les plus scientifiques doivent rester accessibles à tous, sans excès de jargon. Les témoignages sont les bienvenus, même si le "je" est à proscrire, en dehors des entretiens et regards croisés.
- **Pour être publié**, un article doit correspondre au projet éditorial de la revue et sa rédaction satisfaire aux exigences de qualité suivantes :
 - un **titre** (max 80 caractères espaces compris*) correspondant au sujet de l'article ;
 - un **résumé** (300 à 500 signes espaces compris*), qui met en avant de façon succincte les points essentiels ;
 - des **mots clés** (4 min, 6 max) indispensables pour le référencement dans les bases de données ;
 - une **introduction** permettant de positionner le thème traité ;
 - des **intertitres** correspondant au plan logique de l'article ;
 - une **conclusion** ;
 - des **références bibliographiques complètes appelées (dans leur ordre d'apparition) dans le texte**, essentielles pour tout concept cité, afin que le lecteur puisse s'y référer. Présentées **selon les normes de Vancouver**, elles doivent être limitées à 10 pour un article court (2 pages de revue, 8 500 caractères espaces compris*), à 25 pour un article long (4 pages de revue, soit 19 000 caractères espaces compris*).
- **Le nombre d'auteurs est limité à 6**, les auteurs supplémentaires peuvent être placés dans les remerciements.
- **La coordination d'un dossier** impose de commander plusieurs textes, de les compléter si besoin (noms et adresses des auteurs, résumé, etc.) et de valider leur contenu avant de les transmettre à la rédaction. Elle suppose également la rédaction d'un avant-propos (2 500 caractères espaces compris*) contextualisant la problématique choisie.

Les compléments

- **Des photographies légendées et sourcées** (nom du photographe, agence) peuvent agrémenter le texte. **Elles ne doivent pas provenir d'Internet**. Elles seront fournies séparément en format jpg haute définition. Les personnes figurant sur les photos doivent avoir donné leur accord écrit pour publication ; pour les enfants, l'autorisation des représentants légaux est indispensable.
- L'utilisation de tableaux ou figures provenant d'une autre publication doit être mentionnée et soumise à l'autorisation de l'auteur dudit article.
- Nous encourageons les auteurs à fournir des **éléments multimédias**. En effet, ce qui ne peut apparaître dans la version dite "papier" peut être disponible sous forme d'**annexe numérique** sur nos plateformes de diffusion, qu'il s'agisse de

Vous souhaitez citer l'un de nos articles sur les réseaux sociaux ?

Merci de ne pas le partager dans sa totalité et d'indiquer le nom de la revue, ainsi que la plateforme sur laquelle elle est disponible :
www.em-consulte.com

Nos revues ont besoin de leurs abonnés !

fichiers audio, pdf, vidéo, ou autre. Les droits cédés et autorisations comprennent également ces éléments.

La transparence

Aucun article ne peut être anonyme ; doivent être fournis pour chaque auteur **le(s) nom(s), prénom(s), titre(s), fonction(s), lieu(x) d'exercice, adresse postale et e-mail valide**. Ils serviront pour le dossier administratif, l'envoi des épreuves et la cession de droits.

En cas d'une cosignature, un auteur correspondant doit être désigné ; il aura la charge de céder les droits de publication et d'assurer la relecture et le BAT.

Tous les auteurs d'une publication doivent déclarer **s'ils ont un intérêt financier ou personnel** avec des personnes et/ou organisations susceptibles d'influencer leur jugement professionnel vis-à-vis du texte publié.

L'originalité

L'originalité d'un texte, c'est certes **le sujet qu'il aborde**, mais surtout **le fait qu'il n'a pas déjà été publié**, tout ou partie, dans une autre revue ou sur Internet. **Attention à l'autoplagiat** : une version légèrement retravaillée d'un article déjà publié n'est pas autorisée. Il ne doit pas non plus être en cours de proposition pour une autre publication. **L'auteur cédera ses droits à l'éditeur**, sous forme d'un contrat émis à la réception de l'article, pour qu'il puisse le publier.

Il est possible d'insérer de courtes citations et en nombre raisonnable. Elles sont identifiées et sourcées. En revanche, **tout plagiat est interdit par la loi**, les textes publiés sur Internet n'échappant pas à cette règle.

Utilisation de l'IA générative dans la rédaction

Les auteurs doivent signaler l'**utilisation de l'IA générative et des technologies assistées par l'IA dans le processus de rédaction** en ajoutant une déclaration à la fin de leur manuscrit dans le fichier principal du manuscrit, avant la liste des références. Celle-ci doit se présenter comme suit :

Au cours de la préparation de ce travail, l'auteur ou les auteurs ont utilisé [NOM DE L'OUTIL / SERVICE] afin de [RAISON]. Après avoir utilisé cet outil/service, l'auteur (les auteurs) a (ont) revu et corrigé le contenu si nécessaire et assume(nt) l'entièvre responsabilité du contenu de la publication.

Cette déclaration ne s'applique pas à l'utilisation d'outils de base pour vérifier la grammaire, l'orthographe, les références, etc. S'il n'y a rien à signaler, il n'est pas nécessaire d'ajouter une déclaration.

En pratique

Les manuscrits doivent être adressés à Vanessa Bonet, rédactrice en chef adjointe, par courrier électronique : v.bonet@elsevier.com ou mpe@elsevier.com.

La rédaction se réserve le droit de refuser un article pour des raisons qui lui sont propres, ou de proposer aux auteurs des modifications (de contenu ou de forme). Il ne nous est pas possible de nous engager sur une date de parution. Les textes, une fois mis en page, sont adressés pour approbation à leur auteur.

La rédaction reste à votre disposition pour vous accompagner dans la rédaction de vos écrits en fonction des critères susmentionnés.

* Sous word, vous trouverez le nombre de caractères (espaces compris) dans l'onglet révision/statistiques

